


Informations de base	
2024/2817(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur les inondations dévastatrices en Europe centrale et orientale, les pertes de vies humaines et la préparation de l'Union pour agir face à de telles catastrophes amplifiées par le changement climatique Subject 3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité	Procédure terminée

Acteurs principaux		
Commission européenne	DG de la Commission Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO)	Commissaire LENARČIČ Janez

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
18/09/2024	Débat en plénière		
19/09/2024	Décision du Parlement	T10-0014/2024	Résumé
19/09/2024	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2817(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0057/2024	17/09/2024	
Proposition de résolution		B10-0058/2024	17/09/2024	
Proposition de résolution		B10-0059/2024	17/09/2024	

Proposition de résolution		B10-0060/2024	17/09/2024	
Proposition de résolution		B10-0061/2024	17/09/2024	
Proposition de résolution		B10-0062/2024	17/09/2024	
Proposition de résolution		B10-0063/2024	17/09/2024	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0014/2024	19/09/2024	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2025)01	16/01/2025	

Résolution sur les inondations dévastatrices en Europe centrale et orientale, les pertes de vies humaines et la préparation de l'Union pour agir face à de telles catastrophes amplifiées par le changement climatique

2024/2817(RSP) - 19/09/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les inondations dévastatrices en Europe centrale et orientale, les pertes en vies humaines et la préparation de l'UE à agir face à de telles catastrophes exacerbées par le changement climatique.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE et The Left.

Contexte

De fortes pluies et des vents violents ont frappé l'Europe centrale et orientale, en particulier l'Autriche, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie, provoquant des inondations qui ont fait des victimes et des dégâts à grande échelle.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et l'évaluation européenne des risques climatiques (EUCRA), la crise climatique entraîne une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les inondations, les tempêtes et les vagues de chaleur, ce qui rend les précipitations et les tempêtes plus violentes, les vagues de chaleur plus chaudes et les sécheresses plus sèches.

Dans certaines parties des régions touchées d'Europe centrale et orientale, les trois quarts des précipitations annuelles moyennes sont tombés en seulement quatre jours. La coopération efficace et coordonnée entre les services de secours et l'échange transfrontalier rapide de ressources et d'expertise ont permis de sauver des vies et d'éviter des dégâts plus importants. La coordination au niveau de l'UE, la mise en commun des ressources et l'échange de bonnes pratiques sont essentiels à la réussite des secours en cas de catastrophe.

Dans sa résolution, le Parlement exprime sa profonde sympathie et sa solidarité avec les victimes, leurs familles et les personnes et communautés touchées par les phénomènes météorologiques extrêmes et les graves inondations en Europe centrale et orientale. Il a souligné que le maintien de l'objectif à long terme de l'Accord de Paris nécessite un effort collectif et des mesures supplémentaires de la part de tous les pays concernés.

Protection civile

La Commission et les États membres sont invités à soutenir sans délai tout État membre qui demande une **aide d'urgence au titre du mécanisme de protection civile de l'UE (MPCU)**. Le Parlement a souligné la nécessité de fournir au MPCU des ressources suffisantes et actualisées afin d'accroître la préparation et d'améliorer le renforcement des capacités. À cet égard, les députés ont regretté les réductions budgétaires de 37 millions d'euros (en engagements) et de 154,9 millions d'euros (en paiements) pour le mécanisme de protection civile de l'UE (rescEU) et ont demandé que des **fonds supplémentaires** soient alloués aux lignes budgétaires concernées et dans le prochain cadre financier pluriannuel (CFP).

Les députés ont invité la Commission à achever rapidement l'examen prévu du MPCU, y compris de son centre de coordination de la réaction d'urgence, au cours de la première année du mandat de la nouvelle Commission, et à présenter des mesures concrètes pour renforcer et développer davantage la capacité collective de l'UE à réagir aux catastrophes naturelles, telles que la création d'une **force de protection civile de l'UE** pour les réserves stratégiques de nourriture, d'eau, de médicaments et d'équipements médicaux. Ils ont appelé à accélérer la mise en place de la nouvelle **flotte permanente rescEU** et à veiller à ce qu'elle reçoive un financement adéquat.

Soutien financier et instruments budgétaires

Le Parlement a demandé que l'UE fournisse immédiatement une assistance financière et technique aux pays touchés. Il a demandé d'urgence l'activation de la **réserve de crise de la PAC** pour atténuer les pertes sévères subies par le secteur agricole à la suite des catastrophes naturelles. La

Commission est invitée à augmenter le budget de la **réserve de solidarité européenne**, à explorer toutes les voies possibles pour accélérer la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE et à garantir un financement adéquat du FSUE dans le cadre du prochain CFP.

Politique régionale

La Commission est invitée à fournir un soutien technique et financier aux régions touchées de manière disproportionnée par les catastrophes naturelles exacerbées par le changement climatique, y compris par l'intermédiaire des instruments de la politique de cohésion, en veillant à ce qu'aucun État membre ou région ne soit laissé pour compte dans les efforts visant à renforcer la résilience au climat et la préparation aux catastrophes. Il est essentiel que l'aide et les ressources financières soient mises à disposition dans les zones touchées de la manière la plus rapide, la plus facile et la plus souple possible. À cet égard, une augmentation substantielle des **paiements anticipés du FSUE** permettrait aux États membres de réagir plus efficacement et plus rapidement aux catastrophes, en particulier dans les régions les moins développées, où une assistance immédiate est nécessaire.

Les députés ont fortement soutenu le renforcement des investissements de l'UE liés à la résilience régionale et locale dans le prochain CFP, notamment dans le cadre de la politique de cohésion. Ils ont souligné l'importance de concevoir et de maintenir des programmes et des mesures de l'UE adaptés aux régions sujettes aux catastrophes naturelles.

Adaptation climatique

La résolution appelle la Commission à présenter rapidement le **plan européen d'adaptation au changement climatique** qu'elle a annoncé dans le cadre des orientations politiques 2024-2029 de la prochaine Commission européenne, y compris des propositions législatives concrètes, afin de coordonner les efforts visant à renforcer l'adaptation et la résilience conformément aux objectifs de la loi européenne sur le climat et de l'accord de Paris.

Les députés ont souligné la nécessité de **nouveaux investissements urgents** dans la gestion des inondations et les mesures de prévention des risques, y compris l'amélioration des systèmes d'alerte précoce, les systèmes de surveillance en temps réel, les infrastructures de gestion des inondations et les solutions fondées sur la nature, ainsi que les investissements à long terme dans les infrastructures vertes et bleues, comme donner plus d'espace aux cours d'eau et aux rivières en restaurant les plaines inondables naturelles et les anciens lits des rivières, les zones humides et les forêts, et améliorer la rétention de l'eau en rétablissant la fonction d'absorption des paysages.